

Rapport du délégué de la S.H.S.N. au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

Autor(en): **Baer, Jean-G.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **136 (1956)**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qu'il prêterait ses bons offices pour organiser une séance commune des intéressés avec la Commission fédérale.

Malgré le mauvais temps de cet été, le nombre des visiteurs a encore augmenté par rapport à l'année dernière.

Un cas de braconnage a été constaté dans le Val Foglia, mais malheureusement, les responsables, venus d'Italie, n'ont pu être appréhendés. Un jeune éclaireur, en séjour à Zernez, ayant quitté le sentier autorisé dans le Val Cluozza, a disparu dans les gorges de l'Ova da Cluozza et son cadavre n'a pas été retrouvé.

L'hiver très fortement enneigé a causé une mortalité assez élevée du gibier, toutefois, celle-ci est restée dans les limites que l'on doit qualifier de naturelles. A signaler une augmentation réjouissante du nombre des bouquetins ainsi que du chevreuil. Ce dernier paraît avoir atteint, l'année dernière, le point le plus bas de sa courbe évolutive naturelle. Un aiglon a été élevé dans l'aire d'Il Fuorn, mais les aires de Tantermozza et du Val Foraz, quoique occupées, ont été abandonnées avant la fin de la couvaison par les aigles.

L'activité de la Commission pour l'étude scientifique du Parc national est mentionnée à la page 293 du présent volume.

Le Fonds du Parc national, destiné exclusivement à ce but, atteint à la fin de l'année, la somme de 768703 fr. 55, soit une augmentation de 24686 fr. 45 sur l'année précédente.

Jean-G. Baer

15. Rapport du délégué de la S. H. S. N. au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

La 43^e Assemblée générale, tenue à Baden le 26 juin, a pris connaissance de deux projets de réforme des statuts. Le premier, émanant de la Commission officielle *ad hoc*, prévoyait une décentralisation administrative ainsi que la délégation d'une partie des pouvoirs de l'Assemblée générale, à une Assemblée des délégués. Le second projet émanant d'une minorité, dite groupe *Ludin*, renforçait encore la structure centralisatrice actuelle. Par 170 voix contre 123, l'Assemblée de Baden a voté en faveur du premier projet. Toutefois, le Comité a été chargé de désigner une nouvelle Commission avec la tâche de tenter d'unifier les deux projets.

L'activité du Comité s'est naturellement concentrée sur la protection du Parc national ainsi que sur les mesures à prendre en temps opportun.

De toute part, la nature est menacée et il n'est même plus possible de conserver toujours ce que l'on croyait posséder. Le bulletin jouissait, jusqu'ici, d'une large subvention de la part d'un généreux anonyme. Malheureusement, avec le décès de celui-ci, la subvention est éteinte et il a fallu prélever une somme de 20000 fr. sur la part de l'écu d'or pour financer le journal. Les frais administratifs sont également plus élevés à cause de l'adjonction au personnel d'un secrétaire-biologiste. Il est toutefois rassurant de voir que toutes les dettes anciennes ont pu être amorties.

Jean-G. Baer